



Vendredi 7 juin 2019

## **POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DU POSTE DE POLICE**

Une étude quant au positionnement stratégique des postes de police dans la MRC est demandée par la municipalité de Saint-Jean-de-Matha au ministère public.

### **PROBLÉMATIQUE**

L'importance de la superficie du territoire de la MRC de Matawinie, soit tout près de 10 000 kilomètres carrés dont le tiers est aménagé en territoire municipalisé, représente tout un défi pour la Sûreté du Québec. Le déplacement lors d'un appel nécessitant une présence policière représente parfois 50% du temps de travail d'un patrouilleur. Le temps consacré à passer du point A au point B diminue ainsi considérablement la disponibilité que pourrait offrir un agent à la population et laisse une partie du territoire à découvert. Ce fait n'est pas ignoré par les malfaiteurs et les criminels.

Cet emploi inefficace du temps de travail favorise l'absence de couverture policière à d'autres endroits du territoire et amplifie le sentiment d'insécurité ressenti par la population. C'est d'ailleurs un triste constat qui est régulièrement posé par la population quant au service de la SQ et pourtant aucun reproche ne peut être adressé aux constables à cet effet. Seule une organisation déficiente relative à la couverture du territoire peut être mise en cause. À ce constat s'ajoute le fait que les coûts de service de sécurité augmentent sans que les citoyens et contribuables puissent apprécier à sa juste valeur la qualité de ce service.

Présentement, trois postes de la Sûreté du Québec sont déployés sur le territoire de la MRC, soit le poste permanent de Rawdon, le poste secondaire de Saint-Donat et le poste auxiliaire de Saint-Michel-des-Saints. Les patrouilleurs doivent ainsi se déplacer à ces postes pour les tâches administratives afin de rencontrer un citoyen ou procéder à son interrogatoire ou encore pour les opérations de bertillonnage ou d'ivressomètre. Au moment d'assurer l'assistance policière lors d'un accident ou d'une arrestation, le policier doit parcourir un grand trajet pour procéder à la conservation de la preuve mettant parfois celle-ci en péril. Des policiers à l'emploi de la MRC voisine arrivent bien souvent avant ceux de la MRC de la Matawinie sur les lieux d'un accident tellement le trajet est trop long pour atteindre l'objectif. De plus, l'efficacité du travail de nos policiers se trouve diminuée par l'absence de poste de relais offrant les services nécessaires à l'exécution de leurs tâches.

Or, les statistiques démontrent clairement que l'activité nécessitant la présence policière se passe sur la 131. Il n'y a qu'à considérer la carte géographique de la Matawinie pour constater que les postes actuels



sont vraiment mal positionnés. En effet, les policiers doivent traverser soir et matin la MRC de Joliette (environ 16 km) pour rejoindre la 131 et couvrir notre territoire. Un calcul simple nous a permis de démontrer qu'un poste de service à Saint-Jean-de-Matha économiserait près de 100 heures de transport par semaine aux policiers. De plus, le poste de Matha assurerait une présence policière plus accrue sur l'ensemble du territoire, préserverait la preuve lors d'alcool au volant, le relais des policiers lors du changement du quart de travail et l'assurance qu'en tout temps nos policiers couvriraient le territoire de la Matawinie.

### **SOLUTION PROPOSÉE**

Cette problématique liée à la superficie du territoire de la MRC est connue et a fait l'objet de plusieurs discussions dans le passé. Or, ce constat devient plus alarmant lorsqu'on considère le développement touristique important du secteur de la route 131 de Saint-Félix-de-Valois à Saint-Michel-des-Saints. En effet, la ministre du Tourisme et députée de la circonscription de Berthier indiquait récemment qu'un potentiel de développement pouvant atteindre 18% était à considérer d'ici 5 ans. Parmi les principaux enjeux liés au développement touristique se trouve l'accessibilité à nos régions en offrant un réseau routier fluide et sécuritaire. La présence policière contribue à favoriser le sentiment de sécurité de nos visiteurs et répond à ces nouveaux besoins nettement en hausse.

Ainsi, au cours des différentes rencontres politiques abordant ce sujet, la nécessité de s'interroger sur le positionnement stratégique des postes de police sur l'ensemble de cet immense territoire qu'est celui de la MRC fait régulièrement surface. Une étude claire à ce sujet serait souhaitée. Elle permettrait de cibler les points névralgiques du territoire pour le positionnement des postes de services rendant plus efficace le déplacement de policiers et par le fait même une meilleure couverture policière.

Trois éléments principaux composent la tâche du policier soit, répondre à l'appel d'un citoyen, le transport du point A au point B et finalement l'aspect administratif tel que la rédaction de rapports. Évidemment, le fait de devoir consacrer plus de la moitié de son temps au déplacement diminue la disponibilité du policier à se consacrer aux autres tâches pourtant plus importantes. En portant une attention à la carte géographique de notre région, le positionnement stratégique des postes de services apparaît relativement évident. Deux axes principaux dont la route 125 et la route 131 composent la base de notre réseau routier. Le développement social et économique est aussi présent à l'un ou l'autre de ces axes à la différence près que la 131 risque de devenir, dans un proche avenir, la principale route utilisée par nos visiteurs. En effet, l'industrie touristique explose et offre aux citoyens des grands centres avoisinant une panoplie d'activités et d'attractions des plus recherchées. Que ce soit dans le domaine du plein air, culturel, l'agrotourisme ou de l'hébergement, l'augmentation du nombre de visiteurs est fulgurante.

À cela doit s'ajouter le fait qu'il apparaît que la municipalité de Saint-Jean-de-Matha représente le pôle de service le plus complet du côté est de la Matawinie, du nord au sud le long de la 131. Tous les services



convoités s’y retrouvent. En effet, seulement sur la portion urbaine de la route 131 sur deux kilomètres séparant le côté ouest du côté est du village se trouvent pas moins de 50 commerces. Cette municipalité pourrait bien être un des points importants à considérer au cours de cette étude.

L’absence d’un poste de police dans le sud de la Matawinie limite considérablement l’organisation territoriale de la couverture policière de la MRC. Bien qu’il y ait un local polyvalent de service à Saint-Félix-de-Valois, ce type de local n’offre aucunement les services nécessaires à la bonne marche des opérations quotidiennes des agents. Un poste à Saint-Jean-de-Matha représente la solution la plus pratique et efficace au problème de couverture de sécurité territoriale de la MRC. En effet, la municipalité de Saint-Jean-de-Matha est située en plein centre des municipalités du sud de la Matawinie. Dans un rayon de 15 kilomètres, ses routes rejoignent plus de six municipalités de la MRC soit près de la moitié de la population totale de l’ensemble du territoire en tenant compte des zones de villégiature.

Un projet de réfection d’un boulevard urbain est en cour à la municipalité de Saint-Jean-de-Matha. À l’occasion de ce projet, il sera facile de prévoir un emplacement stratégique pour un futur poste de police. De ce point, les municipalités de Saint-Félix-de-Valois, Saint-Damien, Sainte-Émélie-de-l’Énergie, Sainte-Béatrix, Saint-Alphonse-Rodriguez et Sainte-Marcelline pourront être rejointes en moyenne en moins de 13 minutes, soit en parcourant un peu moins de 15 kilomètres. La position géographique de Saint-Jean-de-Matha en fait une municipalité de choix pour l’établissement d’un poste de police. En considérant une moyenne de dix appels par jour par auto-patrouille, c’est plus de 70 minutes sur un horaire quotidien de travail d’épargné. En considérant la possibilité de six équipes de travail, ce qui représente la couverture de base pour cette partie du territoire, c’est plus de sept heures épargnées par horaire de travail. Sur une journée de 24h et même une semaine complète, cette économie est considérable. Même en demeurant conservateur dans le calcul de l’économie de temps, il est très raisonnable de considérer un avantage de près de 100 heures par semaine. Ainsi, il ne fait aucun doute que la municipalité de Saint-Jean-de-Matha représente la situation géographique privilégiée de la Matawinie. L’avantage d’un tel positionnement permet à la fois une économie d’échelle plus que considérable ce à quoi doit s’ajouter une présence policière mieux répartie sur le territoire et surtout une meilleure efficacité à répondre aux appels.

Une étude relative au schéma de couverture de risque en matière d’incendie a déjà démontré cette logique d’établir les centres opérationnels de sécurité à Saint-Jean-de-Matha. Les services ambulanciers se sont d’ailleurs inspirés de cette étude pour positionner, efficacement, leurs véhicules d’urgence. La présence d’un poste à Saint-Jean-de-Matha assure un équilibre raisonnable quant à la couverture de sécurité de l’ensemble du territoire de la MRC. Ainsi, les municipalités se situant au nord du territoire bénéficient des postes de Saint-Donat et Saint-Michel-des-Saints. Le centre ouest de celui de Rawdon et les municipalités au sud-est de celui de Saint-Jean-de-Matha. À toute chose près, presque toutes les municipalités peuvent compter ainsi en une assistance policière en moins de 15 minutes. Un positionnement plus stratégique des



centres de services offre à la sûreté du Québec un contrôle efficace du territoire, diminue la criminalité et de rassurer la population.

### **ÉVITONS UNE CONFUSION**

Au cours de l'automne dernier, la municipalité de Saint-Jean-De-Matha a adopté une résolution visant à offrir le choix entre deux locaux à la SQ sur son territoire à titre de poste relais. Un tel local d'une dimension de 40 mètres carrés permet l'installation d'une salle de bertillonnage (prise d'empreintes) et ivressomètre, une salle d'interrogatoire, un puits de déchargement, un bureau administratif et autres services. Ainsi, les policiers peuvent y tenir des interrogatoires et rencontrer des citoyens. Le local peut de même servir de relais pour les quarts de travail lors des échanges d'équipe de travail évitant de devoir passer par le poste de Rawdon. Or, Saint-Félix-de-Valois offre un poste comptoir à la SQ lequel, d'une dimension de 15 mètres carrés, n'offre aucun des services ci-haut mentionnés. D'ailleurs, le bâtiment ne peut être identifié par l'enseigne de la SQ pour éviter de laisser croire aux citoyens qu'un agent de la paix s'y trouve prêt à intervenir en cas de nécessité.

Après vérification, il a été confirmé que ce local ne sert qu'une ou deux fois par mois par les policiers. Malgré la distinction importante entre ces deux locaux, les hauts dirigeants de la SQ ont souhaité éviter le choix entre les deux municipalités, craignant un malaise et ont demandé au conseil des maires de la MRC de la Matawinie de prendre cette décision. Une résolution visant le statu quo fut alors adoptée. Ainsi la municipalité de Saint-Félix-de-Valois conservait son poste comptoir et la proposition de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha fut donc refusée.

Cependant, la présente démarche ne vise pas à relancer ce débat ou à remettre en question la décision de la MRC. En effet, rien ne pose d'obstacles à la conservation d'un local comptoir à Saint-Félix-de-Valois d'autant plus que l'utilité d'un tel poste est fort négligeable. Cette dernière décision de la MRC ne règle en rien le problème posé ci-haut. La nécessité de réaliser une étude sérieuse sur le positionnement stratégique des postes de police demeure entière. Remettre le dossier du choix des deux municipalités dans l'espace public alimenterait une confusion inutile et détournerait le but du vrai débat. La décision de la MRC quant au statu quo demeure et ne fait aucunement obstacle à la réalisation d'une étude stratégique sur l'organisation policière sur le grand territoire de la MRC de la Matawinie. L'enjeu est de garder son important attrait au positionnement des postes de police sur notre territoire.

### **L'INVESTISSEMENT DE 1.7 MILLION**

La SQ a annoncé et même amorcé les travaux de l'ordre de 1.7 million de dollars pour réparer la vieille bâtisse servant de poste de police à Rawdon. Le projet semble prévoir l'annexion de deux roulottes et quelques travaux de réfection pour permettre de prolonger temporairement la vie de ce vieux bâtiment rendu désuet et vétuste. Pour l'instant, il ne semble pas exister de document faisant état d'une étude ou



recommandation quant à l'utilité de ces travaux. En fait, le seul élément publiquement connu fait référence à l'état de détérioration avancée du bâtiment affligé d'infiltration d'eau et d'autres vices le rendant

pratiquement impropre à l'usage. Cet investissement n'accordera pas un prolongement significatif de la vie de ce vieux bâtiment presque voué à être démolí. L'illogisme de cette décision nous porte à nous demander s'il existe un plan justifiant un tel choix.

En effet, au cours de différentes discussions politiques, il fut soulevé la question d'une étude future visant à identifier les besoins de notre MRC et des façons d'y répondre. Or, aucun plan ou stratégie, ni même quelconque intention ne fut clairement établi à court ou moyen terme. Sommes-nous en train de gaspiller l'argent des contribuables? De surcroît, ce projet qui ne s'inscrit dans aucun plan de planification pose bien des questions. Ce que l'on sait de façon certaine c'est qu'il s'agit d'une solution temporaire.

L'investissement de 1.7 million est insuffisant pour remettre en état le bâtiment, et ce pour qu'il puisse répondre aux besoins du service. C'est pourquoi la SQ a opté pour une solution temporaire sans cependant connaître ses plans d'avenir.

Temporaire pour combien de temps et pour aller où? Il serait plus facile d'expliquer à la population un tel choix s'il s'inscrivait dans un plan d'avenir défini. Ce choix est d'autant plus inquiétant que la nécessité d'une étude stratégique du positionnement des postes de police demeure. La SQ a-t-elle une vague idée de son plan de match? Considère-t-elle le fait que la population comme celle de Saint-Jean-de-Matha paie plus de 650 000 \$ par année pour sa couverture policière sans pratiquement ne jamais constater la présence policière? À lui seul cet investissement inutile pour l'avenir du bâtiment représente trois années de facturation des services de la SQ dans notre municipalité. Selon toute vraisemblance, à l'expiration de ce délai, le bâtiment aura atteint la fin de sa vie utile.

## **INTERVENTION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

D'abord la municipalité de Saint-Jean-de-Matha a fait des représentations auprès de la MRC et par la suite elle a demandé le soutien de Madame Caroline Proulx, surtout en tant que députée de la région pour porter le message au ministère public ce qui permis un premier contact avec Me Pierre-Paul Côté conseiller politique de Madame Geneviève Guibault ministre de la Sécurité publique. Le message est clair, notre position géographique en tant municipalité sur le territoire de la MRC de la Matawinie nous place en tête de lice comme point névralgique pour l'installation d'un futur poste de police. Pouvons-nous rester les bras croisés à regarder passer le train. Les générations futures nous en voudront et nous n'aurons pas le sentiment du devoir bien fait et accompli. Ainsi nous souhaitons que Madame la Ministre demande la suspension des travaux sur le vieux bâtiment presque désaffecté de la SQ de Rawdon et exige un plan établissant les objectifs visés par la SQ à court et moyen terme et espérons une étude pour le positionnement stratégique des postes de services de la SQ dans la MRC de la Matawinie. Actuellement les



investissements se font à l'aveuglette sans aucune transparence. Aucune vision de l'avenir et surtout rien de concret pour rassurer les contribuables chèrement taxés pour ce service.

Une réparation temporaire pour un bâtiment en décrépitude mal positionné dans l'arrière-cour de bâtisses commerciales à Rawdon risque de retarder l'analyse pressante de l'installation d'un poste visible sur un grand axe prêt à faire face au développement fulgurant que notre région s'apprête à vivre. Cette mauvaise décision nous fera accuser un retard irréparable dans un très proche avenir. Pourquoi repousser les vrais enjeux et retarder inutilement la prise de décision évidente et criante? Nous avons confiance en notre députée provinciale et surtout ministre du tourisme, et donc, bien au fait de ce futur proche quant au développement. Nous savons qu'un refus de la part de sa consœur à la sécurité publique placerait Madame Proulx dans une situation délicate pour exiger l'acceptation de notre demande. Mais en tant que députée nous croyons qu'elle occupe la place lui permettant d'assurer nos intérêts qui vont nettement dans le sens de ceux de notre MRC. Plusieurs acteurs politiques se sentent mal à l'aise de plaider cette cause qui semble aller à l'encontre de la volonté des hauts dirigeants de la SQ. Or bien des officiers ont eu le courage de nous informer à quel point cette décision d'investir 1.7 million sur un vieux bâtiment déplaît à plusieurs voir même démotive les troupes. Cela se comprend, car nos officiers compétents et expérimentés connaissent la solution logique à la difficulté de couvrir convenablement la sécurité de l'ensemble du territoire. Bien qu'ils soient appelés maintenant à garder une certaine réserve par la haute direction de la SQ, nous demeurons convaincus que dans un contexte propice à la confiance, ils nous partageraient leur expertise.

Pour notre part nous n'avons pas l'intention de laisser tomber le dossier. Ce problème est trop important et seule la réalisation d'une étude sérieuse pourra nous convaincre que la sécurité de notre territoire constitue un dossier dont le gouvernement priorise. Ainsi à la prochaine assemblée municipale, le 8 juillet 2019 une résolution sera adoptée visant à demander au ministère public de répondre à notre demande. De plus, nous proposerons une consultation publique largement diffusée pour connaître l'opinion de nos citoyens, non pas sur l'intérêt de la demande, car nous savons qu'elle représente leur volonté, mais sur la procédure souhaitée pour faire entendre notre demande. Le 21 juin prochain à 19 h les citoyens de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha sont conviés à venir rencontrer les dirigeants municipaux pour faire connaître leur opinion. Toute la population est invitée et nous souhaitons une grande assistance.

Je vous remercie de l'attention toute spéciale que vous avez accordée à la présente.

Martin Rondeau  
Maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha